

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE CHAZEL

Séance régulière des membres du Conseil de cette Municipalité, tenue au lieu ordinaire des séances, mardi le 4 juin 2019 à laquelle étaient présents (es) messieurs, mesdames les conseillers (ères) Armande Bouchard, Yves Frappier, Marcel Bouchard et François Laprise, formant quorum sous la Présidence du maire monsieur Daniel Favreau.

Madame Priscillia Lefebvre, directrice générale et secrétaire trésorière était aussi présente.

Étaient absents : Madame Anne Breton et Monsieur René Frappier.

RÉSOLUTIONS

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2019-06-66

Il est proposé par le conseiller François Laprise, Appuyé par la conseillère Armande Bouchard, et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté. Le varia demeure ouvert.

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 7 MAI 2019**

2019-06-67

Il est proposé par le conseiller François Laprise, Appuyé par le conseiller Marcel Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) que le procès-verbal de la séance régulière du 7 mai 2019 soit accepté tel que présenté.

**ADOPTION DE L'ÉTAT FINANCIER MENSUEL,
DES COMPTES ET PRÉSENTATION DU RAPPORT
BUDGÉTAIRE AU 4 JUIN 2019**

2019-06-68

Il est proposé par la conseillère Armande Bouchard, Appuyé par le conseiller Marcel Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) que les comptes soient adoptés tels que présentés, soit un montant de trente six mille sept cent dollars et trente sous (36 701.30 \$) pour les fournisseurs et un montant de trois mille quatre cent vingt-cinq dollars et quarante-quatre sous (3 425.44 \$) pour les salaires, pour un total de quarante mille cent vingt-six dollars et soixante-quatorze sous (40 126.74 \$). Aussi, le rapport budgétaire au 4 juin 2019 a été présenté à cette séance régulière.

La présentation de la conciliation bancaire est remise à la prochaine assemblée régulière.

Priscillia Lefebvre
Secrétaire-trésorière

**PROCÉDURE PORTANT SUR LA RÉCEPTION
DES CHEMINS D'HIVER D'ABITIBI-OUEST**

2019-06-69

Il est proposé par la conseillère Armande Bouchard, Appuyé par le conseiller François Laprise, Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes), que monsieur Marcel Bouchard, maire suppléant, participe à l'assemblée générale annuelle de la Corporation des Chemins d'hiver d'Abitibi-Ouest qui se tiendra mercredi le 19 juin 2019 à la salle de la M.R.C. d'Abitibi-Ouest.

**PROCÉDURE PORTANT SUR LA RÉCEPTION
ET L'EXAMEN DES PLAINTES FORMULÉES DANS
LE CADRE DE L'ADJUDICATION OU L'ATTRIBUTION DE CONTRATS**

2019-06-70

CONSIDÉRANT le projet de loi 108, *Loi favorisant la surveillance des contrats des organismes publics et instituant l'autorité des marchés publics* (L. Q. 2017, c.27) (ci-après appelée la « Loi », adoptée le 1^{er} décembre 2017;

CONSIDÉRANT QUE suite à l'adoption de cette Loi, la municipalité de Chazel doit se doter d'une procédure portant sur la réception de l'examen de plaintes formulées provenant d'une personne intéressée par ses appels d'offres publics ou ses avis

d'intentions de conclure dans le cadre l'adjudication ou l'attribution d'un contrat de gré à gré avec un fournisseur unique;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Armande Bouchard, appuyé par le conseiller Yves Frappier et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes), que la municipalité de Chazel adopte la procédure telle que présentée.

DÉMARCHE MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS (MADA) **2019-06-71**
DÉSIGNATION D'UN RESPONSABLE

Il est proposé par le conseiller Yves Frappier,
Appuyé par la conseillère Armande Bouchard,
Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) de désigner, pour la municipalité de Chazel, Monsieur Marcel Bouchard à titre de responsable du dossier « Aînés ».

DÉMARCHE MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS (MADA) **2019-06-72**
RÉALISATION DE LA DÉMARCHE

Il est proposé par le conseiller Yves Frappier,
Appuyé par la conseillère Armande Bouchard,
Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) que la démarche MADA soit réalisée sous la coordination de la MRC d'Abitibi-Ouest.

REGROUPEMENT DES SERVICES D'INCENDIE **2019-06-73**

ATTENDU QU'une étude visant à établir un diagnostic des services de sécurité incendie de la MRC d'Abitibi-Ouest, préparé par Michel Richer inc., a été déposée à la MRC d'Abitibi-Ouest en février 2018;

ATTENDU QU'une analyse de différents scénarios de regroupement des services de sécurité incendie, préparé par Raymond Chabot Grant Thornton, a été déposée à la MRC d'Abitibi-Ouest en septembre 2018;

ATTENDU QUE les représentants des municipalités membres de la Régie intermunicipale d'incendie de Roussillon, suite à une rencontre d'échange et de discussion sur les différents scénarios de regroupement tenue le 31 janvier 2019, ont convenu qu'il était dans l'intérêt des municipalités membres de maintenir le statu quo;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par le conseiller François Laprise, Appuyé par la conseillère Armande Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) que la municipalité de Chazel n'entreprenne pas de démarche auprès des municipalités avoisinantes pour initier le regroupement des services de sécurité incendie.

APPUI AUX PROJETS DANS LE CADRE DU FONDS **2019-06-74**
DE MISE EN VALEUR DES LOTS INTRAMUNICIPAUX

ATTENDU QUE le Fonds de mise en valeur des lots intramunicipaux de la MRC d'Abitibi-Ouest est mis à la disposition des municipalités locales pour la réalisation d'activités sur les lots épars et dans les territoires sous convention d'aménagement forestier (entente de délégation de gestion);

ATTENDU QUE l'année de référence s'échelonne du 1er janvier au 31 décembre;

ATTENDU QUE trois dates de dépôt de projet sont établies, soient le 31 mars, le 31 août et le 30 novembre de chaque année;

ATTENDU QUE la municipalité de Chazel souhaite obtenir une aide financière au Fonds de mise en valeur des lots intramunicipaux pour la réalisation des activités suivantes : travaux sylvicoles et travaux d'accès;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marcel Bouchard, appuyé par le conseiller Yves Frappier, il est unanimement résolu :

- De déposer une demande d'aide financière au Fonds de mise en valeur des lots intramunicipaux de la MRC d'Abitibi-Ouest pour un montant maximum de 22 571.37 \$
- D'autoriser Monsieur Daniel Favreau, maire, ou Monsieur Marcel Bouchard, maire suppléant à signer la documentation relative au projet.

ENTENTE DE SERVICE - AQUEDUC **2019-06-75**

CONSIDÉRANT QUE notre responsable du réseau d'aqueduc, Monsieur Daniel Céleste, nous a fait part qu'il s'occuperait plus de notre municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Chazel a sollicité la collaboration de la Ville de Macamic pour le prélèvement d'échantillons d'eaux;

CONSIDÉRANT QUE cette entente n'aura pas pour effet d'engager la responsabilité de la Ville de Macamic en ce qui concerne le traitement des eaux de la municipalité de Chazel;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Yves Frappier, Appuyé par le conseiller Marcel Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) que la municipalité de Chazel autorise madame Priscillia Lefebvre, directrice générale, et monsieur Daniel Favreau, maire, et/ou monsieur Marcel Bouchard, maire suppléant, à signé une entente de services avec la Ville de Macamic pour l'opérateur en traitement des eaux aux conditions suivantes :

- Tarification horaire de 50 \$ pour le temps de travail et déplacement;
- Frais de déplacement au taux de 0.46 \$/km.

DEMANDE DE DROIT DE PASSAGE
GOVERNEMENT DU QUÉBEC

2019-06-76

Il est proposé par la conseillère Armande Bouchard, Appuyé par le conseiller Yves Frappier, Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) que la municipalité de Chazel autorise la demande du gouvernement du Québec concernant un droit de passage sur le lot 5 345 550 pour prendre des échantillons de sol.

AVIS DE MOTION

Un avis de motion est donné par le conseiller Marcel Bouchard afin qu'un projet de règlement numéro 179, concernant l'adoption du Code d'éthique et de déontologie des élus – sans modification, soit adopté à une séance ultérieure du conseil.

Présentation du projet de règlement par le conseiller Marcel Bouchard.

ACHAT DE FLEURS

2019-06-77

Il est proposé par le conseiller Yves Frappier, Appuyé par le conseiller François Laprise, Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) d'autoriser Madame Lise Néron à acheter des fleurs pour la municipalité de Chazel et pour un montant maximum de cinq cent dollars (500 \$).

Cette dépense est autorisée par le conseil et des crédits sont disponibles pour payer cette dépense.

OCTROI DE CONTRAT
TRAVAUX ROUTE MACAMIC-CHAZEL

2019-06-78

ATTENDU QUE la route Macamic-Chazel nécessite une réfection majeure;

ATTENDU QU'une demande de soumission sur invitation a été envoyée à deux soumissionnaires potentiels;

ATTENDU QUE la soumission de Hince & Frères Abitibi inc. est au montant total de 46 242.95 \$ incluant les taxes et toutes les dépenses relatives au contrat;

ATTENDU QUE la soumission de Lamothe est au montant d'environ 50 000 \$, soit 5\$/m² pour environ 1.2 à 1.6 km;

ATTENDU QUE les soumissions reçues sont conformes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller François Laprise, Appuyé par le conseiller Marcel Bouchard, et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) d'octroyer le contrat des travaux sur la route Macamic-Chazel à Hince & Frères Abitibi inc.

Cette dépense est autorisée par le conseil et des crédits sont disponibles pour payer cette dépense.

ACHAT D'OUTILS

2019-06-79

Il est proposé par le conseiller Yves Frappier, Appuyé par le conseiller François Laprise, Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) que la municipalité de Chazel fasse l'achat d'outils, soit pour un montant maximum de cinq cent dollars (500 \$).

Cette dépense est autorisée par le conseil et des crédits sont disponibles pour payer cette dépense.

DEMANDE D'ACHAT DU LOT 4 465 760

2019-06-80

ATTENDU QUE la municipalité de Chazel a reçu une demande de Monsieur Marc-André Alain concernant une demande d'achat pour le lot 4 465 760.

ATTENDU QUE Monsieur Alain serait disposé à offrir la somme de 1 500 \$;

ATTENDU QUE l'évaluation municipale pour le lot 4 465 760 est au montant de 3 535 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Yves Frappier, Appuyé par le conseiller François Laprise, et résolu à l'unanimité conseillers (ères) présents (tes) que la municipalité de Chazel refuse la demande de Monsieur Marc-André Alain concernant l'offre d'achat du lot 4 465 760.

LEVÉE DE LA SÉANCE

2019-06-81

Il est proposé par la conseillère Armande Bouchard,

Appuyé par le conseiller François Laprise,

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) que la séance soit levée à 22h00.

La prochaine séance régulière aura lieu mardi le 9 juillet 2019 à 19h30.

Daniel Favreau,
Maire

Priscillia Lefebvre,
Secrétaire trésorière